

Trail du Tour des Fiz® 2023 - Règlement

(mis à jour le 25/01/2023)

L'Office de Tourisme de Passy (association loi 1901) et le Sallanches Passy Athletic Club (SPAC) organisent le Trail du Tour des Fiz® avec l'accord et le soutien des communes de Passy et de Sixt-Fer-à-Cheval.

En s'inscrivant à l'une des courses, les participants acceptent de faire le présent règlement.

Descriptif

Le Trail du Tour des Fiz® regroupe des épreuves de course à pied en montagne empruntant les itinéraires du Tour des Fiz. Ces épreuves sont exigeantes par leur profil et la technicité des sentiers.

	Distance	D+	Date de départ	Horaire départ	Lieu départ	Temps maximum de course
Balcon des Fiz	Environ 15km	Environ 850m	08/07/23	11:00	Rue de l'église, Plateau d'Assy	4:00
Duo des Fiz	24,7km	1440m	08/07/23	18:30		5:00
Tour des 5 refuges	34km	2330m	09/07/23	8:00		10:00
Tour des 8 refuges	61km	4400m	09/07/23	5:00		16:00
Ultra Tour des Fiz	Etape 1	<i>Bientôt disponible</i>	<i>Bientôt disponible</i>	08/07/23	A définir	11:00
	Etape 2			09/07/23		Refuge

Le temps maximum de course ainsi que les barrières horaires sont calculés afin de permettre aux coureurs de rejoindre l'arrivée en toute sécurité.

Barrières horaires :

- Duo des Fiz : à 21h30 à Plaine-Joux
- Tour des 8 refuges : à 11h à Salvagny et à 14h en bas de la descente de Grenairon
- Tour des 5 refuges : à 12h à la Cascade de la Sauffaz

Les concurrents doivent repartir du point de barrière horaire avant l'heure limite. Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre le feraient hors course et sous leur propre responsabilité.

En cas de mauvaises conditions météo et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires, de modifier certaines sections du parcours, de basculer sur des parcours de repli, de neutraliser ou arrêter la course.

Le rapatriement des coureurs qui ne passeraient pas ces barrières horaires sera mis en place par le biais d'une navette au départ de Salvagny jusqu'à Passy. Cette navette ne partira qu'une fois pleine ou après le passage des fermiers.

Participation et certificats médicaux

L'Ultra Tour des Fiz, le Tour des 8 refuges et 5 refuges sont ouverts aux catégories Espoirs à Masters (dès 20 ans). Le Duo des Fiz et le Balcon des Fiz, est ouvert aux catégories Juniors à Masters (dès 18 ans révolus).

Ces courses sont ouvertes aux hommes et femmes, de toutes les nationalités.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de

validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA, Santé, Encadrement et Découverte, ne sont pas acceptées),

- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Le certificat médical doit impérativement être téléchargé sur la plateforme Dokeop avant le 20 juin 2023.

Mesures sanitaires

Le coureur s'engage sans réserve à respecter les consignes sanitaires qui seront prises par l'organisation et/ou les autorités sanitaires, en fonction de la situation à la date de l'événement, et qui ne peuvent donc être prédéterminées mais seront communiquées en temps voulu. Tout manquement aux consignes entraînera l'invalidité de l'inscription et/ou la disqualification du coureur.

Dates d'inscription

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne depuis le site www.traildutourdesfiz.com avec paiement par carte bancaire, **à partir du 11 janvier 2023.**

Les inscriptions seront **closes le 20 juin 2023.**

Droits d'inscription

- Tour des 8 refuges : 76 €
- Tour des 5 refuges : 49 €
- Duo des Fiz : 67 €/équipe
- Balcon des Fiz : 22 €
- Ultra Tour des Fiz : 260€/équipe

La plateforme d'inscription Njuko ajoute 1€ de frais de gestion à chaque inscription.

Coueurs haut-niveau

L'organisateur accorde des conditions d'inscription spécifiques pour les coueurs de haut-niveau, selon leur indice de performance ITRA. Elles sont valables sur toutes les courses à l'exception de l'Ultra Tour des Fiz.

Pour en bénéficier, merci d'envoyer un email à traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com

	Hommes	Femmes	
Côte ITRA	< 800	< 650	Gratuit
	< 700	< 600	Inscription garantie, payante

Changement de course

En amont de l'événement, un coueur peut demander à changer de course, en fonction des places disponibles. La différence de tarif sera remboursée pour les demandes reçues jusqu'au 31 mai (date de l'email faisant foi). Passé ce délai, les échanges de course pourront se faire (toujours en fonction des places disponibles) jusqu'au 20 juin, mais sans remboursement de la différence de tarif. A partir du 20 juin, les coueurs ne pourront plus changer de course.

Conditions spécifiques au Tour des 8 refuges : les coueurs en difficulté, et dont l'état ne permet pas de réaliser l'intégralité du parcours, pourront bifurquer sur le parcours du Tour des 5 refuges au point « Cascade de la Sauffaz ». Les coueurs concernés ne seront pas classés (pas de point ITRA/UTMB) mais pourront consulter leur chrono.

Report d'inscription

Le report d'une inscription à l'année prochaine n'est pas possible. En cas de blessure ou d'indisponibilité, le coueur peut annuler (voir paragraphe « annulation ») ou trouver un remplaçant pour son inscription (voir paragraphe « échange de dossards »).

Annulation

Toute demande d'annulation d'inscription, pour raison médicale ou non, devra être effectuée avant le 20 juin 2023 (jour de clôture des inscriptions) par email.

Le remboursement de droits d'inscription est dégressif suivant la date d'annulation de l'inscription (date de l'email faisant foi) :

- Jusqu'au 30 avril : remboursement de 80%
- Du 1 mai au 31 mai : remboursement de 50%
- Du 1^{er} juin au 20 juin : remboursement de 30%
- Après le 20 juin : pas de remboursement

Les options seront remboursées à 100% jusqu'au 20 juin.

Le remboursement sera effectué par recrédit sur la carte bancaire utilisée pour payer l'inscription. En cas de changement de carte ou d'expiration, merci d'en avertir l'organisation lors de votre demande d'annulation.

Les demandes seront traitées au fur et à mesure et jusqu'à 3 semaines suivant l'événement pour les plus tardives.

Annulation pour raison médicale

L'organisation accorde un avoir de 30% sur l'édition 2024 pour les coueurs annulant pour raison médicale après le 20 juin 2023. Les demandes devront être faites par email accompagnées d'un certificat médical avant le 15 juillet 2023.

Echanges de dossards

Tout engagement est personnel. Pour des raisons de sécurité, seuls les échanges de dossards effectués par l'organisation sont autorisés. Un coureur peut transmettre son dossard à un autre coureur en contactant l'organisation par email traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com jusqu'au 20 juin 2023.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Semi-Autosuffisance et ravitaillements

Les coureurs doivent être autonomes entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité. Les sources d'eau sont rares sur le massif des Fiz et en cas de fortes chaleurs, les sources à proximité des refuges peuvent être tarées au mois de juillet. Les ravitaillements de Platé, Sales et Wills sont hélicoptérés ou acheminés à dos d'hommes et peuvent donc être moins garnis.

Il n'y a pas de gobelets aux ravitaillements. Le gobelet individuel fait partie du matériel obligatoire pour toutes les courses.

Les bénévoles ne rempliront les gourdes, poches et bidons qu'avec de l'eau plate.

Tous les ravitaillements seront mixtes (solides/liquides) et situés aux points suivants :

- Tour des 8 refuges : refuges de Varan, Platé, Sales, village de Salvagny, refuges du Grenairon, des Fonts, Alfred Wills, Moëde Anterne et Châtelet d'Ayères.
- Tour des 5 refuges : refuges de Platé, Sales, Alfred Wills, Moëde Anterne, Châtelet d'Ayères.
- Duo des Fiz : Refuge de Varan et Plaine-Joux
- Balcon des Fiz : Refuge de Varan

L'Ultra Tour des Fiz est en autosuffisance, il n'y a pas de ravitaillement sur le parcours. Seule la demi-pension dans le refuge partenaire ainsi que le repas d'après-course sont pris en charge par l'organisation.

Prestations spécifiques à l'Ultra Tour des Fiz

Sont fournis par l'organisation :

- Balise GPS permettant de suivre l'équipe depuis le PC course, veille téléphonique 24h/24 et suivi live public
- Cartes du parcours au 1/25 000ème,
- Repas du samedi soir et petit déjeuner du dimanche matin au refuge,
- Repas à l'arrivée au Plateau d'Assy.

Les coureurs peuvent bien entendu profiter des cadeaux coureurs et finir comme tous les coureurs.

Navettes obligatoires et gratuites

Le stationnement au Plateau d'Assy, lieu des départs et arrivées, est inexistant. Le stationnement sauvage est interdit et verbalisé. Les coureurs, leurs accompagnants et le public doivent utiliser les navettes de l'organisation pour se rendre au Plateau d'Assy, lieu de départ et arrivée des courses.

Ces navettes circulent entre le Parvis des Fiz (retrait des dossards, parking), le Plateau d'Assy (lieu de départ et arrivée) et la station de Plaine-Joux (camping, parking, passage des courses).

L'accès aux navettes spécifiques pour se rendre au départ de chaque course se fait sur inscription. Les coureurs doivent réserver une place pour leur(s) accompagnant(s) au moment de l'inscription. Un ticket sera remis aux accompagnants le jour du retrait des dossards.

Des navettes gratuites et ouvertes à tous sans réservation circuleront ensuite les journées de samedi et dimanche. Les horaires sont consultables sur le site de l'événement.

Environnement

Les parcours de l'Ultra Tour des Fiz, du Tour 8 Refuges et du Tour des 5 Refuges traversent les réserves naturelles de Passy et de Sixt-Passy, plusieurs sites sensibles et le site classé du Désert de Platé. **Par le fait de votre inscription, vous vous engagez à prendre connaissance de la réglementation en réserve naturelle et à la respecter lors de vos reconnaissances et de la course :** www.asters.asso.fr

Tout concurrent surpris en fraude sera immédiatement sanctionné, d'une pénalité de temps allant jusqu'à la disqualification.

Les accompagnants s'engagent, au même titre que les coureurs, à respecter la réglementation en vigueur dans les réserves naturelles. Toute entorse à cette réglementation entraînera la disqualification immédiate du coureur concerné.

Capacité d'accueil

- 450 sur le Tour des 8 refuges
- 650 sur le Tour des 5 refuges
- 200 équipes sur le Duo des Fiz soient 400 coureurs
- 500 sur le Balcon des Fiz
- 24 équipes sur l'Ultra Tour des Fiz soient 48 coureurs

Matériel obligatoire

	Balcon des Fiz	Duo des Fiz	Tour des 5 refuges	Tour des 8 refuges	Ultra Tour des Fiz
Téléphone portable chargé, mode avion désactivé	X	X	X	X	X
Couverture de survie	X	X	X	X	X
Sifflet	X	X	X	X	X
Gobelet personnel	X	X	X	X	
Réserve d'eau	0,5L	1L	1L	1,5L	2L
Veste	Imperméable ou coupe-vent selon conditions météo		Imperméable et respirante		
Lampe frontale		X		X	X

Matériel spécifique à l'Ultra Tour des Fiz

Matériel obligatoire :

- Réserve de nourriture énergétique pour les deux jours de course (pas de ravitaillement),
- Pantalon imperméable et respirant,
- Sous-vêtement chaud et respirant à manches longues,
- Pantalon ou collant de sport long,
- Lunettes de soleil,
- Gants,
- Bonnet ou buff,
- Boussole,
- Gobelet multi-usage
- Drap de soie/sac à viande pour la nuitée en refuge,
- Paire de crampons à neige (à confirmer avant événement, selon conditions enneigement parcours et météorologiques),
- Argent en liquide en cas de besoin pour les consommations supplémentaires en refuge.

Autres équipements fortement conseillés (liste non exhaustive) :

- Bâtons,

- Autres vêtements de rechange pour la soirée en refuge,
- Pastilles micropure ou système de filtration d'eau,
- Trousse de secours permettant de soigner les petites blessures et les affections bénignes,
- Crème solaire...

L'organisation se réserve le droit de modifier le matériel obligatoire jusqu'au départ de la course en fonction des conditions météorologiques et de l'état du parcours.

L'organisation met en place des points de contrôle du matériel obligatoire sur le parcours.

Le concurrent est responsable de sa sécurité et s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée. Le matériel obligatoire ne sera pas contrôlé lors du retrait des dossards afin de fluidifier cette étape.

Dossard

Les horaires et lieux de remise de dossard pour chaque épreuve sont consultables sur www.traildutourdesfiz.com

Une pièce d'identité sera demandée. Une tierce personne, munie de la pièce d'identité du coureur peut retirer le dossard de ce dernier.

L'échange de dossard est soumis à conditions, voir paragraphe « échange de dossards ».

Des contrôles informatiques seront effectués en plusieurs points du parcours. Pour faciliter la tâche des contrôleurs, mais aussi celui de nos photographes sur le parcours, merci de **placer votre dossard à l'avant et de manière entièrement lisible.**

Services proposés aux coureurs

Repas d'après-course

Pour limiter le gaspillage et améliorer la qualité du repas, le repas d'après course n'est pas compris dans le prix d'inscription et proposé en option. Le repas d'après course est ouvert aux coureurs et aux accompagnants au prix de 10€ et l'inscription se fait dans l'espace d'inscription avant le 24 juin 2023.

Consignes bagages

Une étiquette vous sera remise au retrait des dossards vous permettant de laisser un sac aux consignes à proximité de l'aire de départ/arrivée. Le sac est fourni par le coureur et doit fermer (sac à dos, de sport, valise etc.). Les consignes sont surveillées toute la journée par des bénévoles.

Il n'y a pas de sac d'allègement acheminé par l'organisation sur les parcours.

Espace récupération & douches

Des douches seront à disposition des coureurs à proximité de l'aire de départ/arrivée. Tous les coureurs auront également accès à l'espace récupération avec la présence de professionnels de santé.

Abandons

Le concurrent doit obligatoirement signaler son abandon en s'adressant au bénévole le plus proche ou directement au PC course (téléphone inscrit sur le dossard). Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche (Le Lignon, Salvagny ou Plaine-Joux) par ses propres moyens en suivant l'itinéraire de la course.

Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté les consignes de course leur seront FACTURES.

Disqualification

Tout manquement au présent règlement fait l'objet d'une disqualification du coureur. La sanction est notifiée par le comité de direction de course au coureur. Exemples :

- Absence d'un élément de l'équipement obligatoire
- Usurpation d'identité et échange du dossard
- Coupe de sentier en zone sensible
- Non présentation ou refus de passage à un poste de contrôle
- Non présentation à un contrôle antidopage
- Non-assistance à une personne en difficulté nécessitant une prise en charge
- Non-respect des bénévoles ou des consignes de l'équipe médicale
- Non-respect du règlement hors infraction évoquée ci-dessus

Annulation ou arrêt de course

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, d'interrompre momentanément les courses, de retarder les départs de courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, sans préavis.

Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants, que l'annulation ait lieu le jour même de la course ou quelques jours avant, en cas d'annulation partielle ou totale des épreuves.

Les décisions de suspension ou d'annulation prises le jour de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

Sécurité

Des postes de sécurité, en liaison radio avec le PC Course, seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe médicale, composée de secouristes, infirmiers et médecins, sera présente pendant toute la durée des épreuves. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptère en cas de nécessité et si les conditions le permettent. Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

L'organisation fait appel à une société de secours privée et mobilise un hélicoptère pour les urgences. En cas d'évacuation hélicoptérée, les frais sont à la charge du coureur ou de son assurance individuelle accident.

Assurances

Responsabilité civile

Conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Lors de l'inscriptions nous vous suggérons une assurance spécialisée couvrant les secours hélicoptérés, ces derniers étant effectués par une société privée lors de l'événement.

Classements, catégories et récompenses

Seront récompensés sur chaque épreuve en individuel (Balcon des Fiz, Tour des 5 refuges, Tour des 8 refuges) : les 3 premiers hommes et 3 premières femmes (classement général) et le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme de chaque catégorie, sans cumul.

Seront récompensés sur le Duo des Fiz : les trois premières équipes femmes, hommes et mixtes.

L'Ultra Tour des Fiz est une épreuve sans classement.

Droits à l'image

Tout concurrent renonce à son droit à l'image durant l'événement. Les photos et vidéos sont soumises au droit à l'image et leur utilisation doit se faire dans le respect des prestataires (en mentionnant le copyright) et de l'intégrité des coureurs.

Le Trail du Tour des Fiz® est une marque déposée. Toute communication liée doit respecter l'image de l'événement.

Protection des données

L'Office de Tourisme de Passy, association loi 1901, dont le siège est situé 35 place du Docteur Joly - 74190 Passy, représentée par Madame Delphine Duval, a créé une Politique de Protection des données personnelles, disponible sur le site www.passy-mont-blanc.com afin de communiquer la politique et les pratiques de l'Office de Tourisme en matière de collecte et de divulgation des informations vous concernant qui auront été obtenues lors de l'évènement du Trail du Tour des Fiz®, sur le site traildutourdesfiz.com et sur le site de LiveTrail. Toute inscription vaut acceptation de ce règlement et de la politique de confidentialité.

Ainsi, en tant que responsable de traitement, l'Office de Tourisme de Passy attache beaucoup d'importance au respect de votre Vie Privée et respecte le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.